Dr BURY Alain
Membre du CMAC
50 rue Henry Farman
75720 Paris Cedex 15

Roissy, le 10/04/2025

Objet : Aptitude médicale PNC

Monsieur,

Comme vous le savez les PNC sont un élément essentiel dans la sécurité des vols et ils sont soumis lors de l'exercice de leur métier à un grand nombre de facteurs potentiellement néfastes pour leur santé :

- Pollution de l'air en cabine
- Exposition aux radiations ionisantes
- Vibrations
- Position debout prolongée
- Travail de nuit
- Décalage horaire
- Autres facteurs similaires...

C'est d'ailleurs pour cela qu'il y a un certain niveau de suivi de la santé des PNC. Pour l'UNSA PNC la santé des PNC est une priorité absolue, et l'aptitude médicale doit être maintenu à un très haut niveau de suivi, mais elle doit aussi servir à un suivi de la santé des PNC et un dépistage des affections professionnelles (fatigue chronique, troubles circulatoires, trouble du sommeil, burn-out, cancer, trouble neurologique etc..)

Si notre métier n'est pas encore reconnu comme métier "pénible" il touche tous les critères de pénibilité. D'ailleurs l'article **Article L6521-5** prévoit qu'un PNC peut arrêter son activité vol à partir de 55 ans. Il y a encore quelques années, les PNC avaient l'obligation de cesser leur activité de PNC au-delà de 55 ans.

De plus, nous avons constaté, depuis plusieurs années, un allègement des analyses faites lors de cette visite d'aptitude médicale, alors que nous savons maintenant que de nouveaux facteurs sont nocifs pour l'organisme humain tels que l'exposition aux

radiations ionisantes et la pollution de l'air en cabine... Faire passer de 2 à 5 ans les visites d'aptitude médicale va complètement à l'encontre de la santé des PNC.

Si nous comprenons que c'est un coût pour les compagnies aériennes, le profit économique ne doit pas mettre en péril la santé des PNC et donc la sécurité des vols, d'autant que la carrière des PNC s'allonge au fil des années et que le nombre d'inaptitude temporaire et définitive augmentent.

Comme vous l'aurez compris, l'UNSA PNC n'est pas favorable à un allongement de la périodicité des visites d'aptitude médicale pour les PNC qui pourrait entrainer une augmentation du risque de pathologies non détectées, notamment les troubles évolutifs pouvant affecter les capacités cognitives et physiques.

Cependant L'UNSA PNC reste ouvert à la discussion pour envisager des solutions tout en gardant comme priorité la bonne santé des PNC.

Veuillez croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Marc LAMURE
Secrétaire Général UNSA PNC

UNSA PNC - ROISSYPOLE LE DOME - 6 rue de la Haye - CS 10958 Tremblay en France - 95733 Roissy CDG Cedex
Tel : 01 41 56 04 61 - e-mail : contact@unsa-smaf.com - www.unsa-pnc.com